

## **OP3FT ANNUAL FINANCIAL STATEMENT 2024**

Published by the OP3FT, the dedicated, independent, non-profit organization, whose purpose is to hold, promote, protect, and ensure the progress of the Frogans technology, in the form of an open standard for the Internet, available to all, free of charge.

In accordance with Article 23 of its Bylaws, the OP3FT has prepared a financial statement, consisting of a balance sheet and a revenue and expenses statement for its accounting period beginning on January 1, 2024 and ending on December 31, 2024.

The OP3FT Annual Financial Statement 2024 was finalized on April 9, 2025 and approved on June 23, 2025 by the OP3FT Board of Directors. The Statutory Auditor's report is dated June 23, 2025.

This document includes a presentation of the OP3FT Annual Financial Statement 2024 as well as, in French, the balance sheet, the revenue and expenses statement and the Statutory Auditor's report.

This document is published and archived on the OP3FT's Web site, at the following permanent Urls (Uniform Resource Locators):

- in English: <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>
- in French: <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>

*Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France  
SIREN: 750 584 864*

# PRESENTATION

The OP3FT Annual Financial Statement 2024 is characterized by the following:

Balance sheet total:	5,711,741 euros
Endowment revenues:	1,800,000 euros
Lifetime gifts:	0 euros
Result for the period:	258,774 euros

## Significant events of the accounting period

The year 2024 was marked by an increasingly tense international context which continued to have an impact on the pace for financing the *fonds de dotation*, even though the latter did improve. The tests carried out as part of the Beta period of the Frogans technology intended for the first tester users from technical communities, which started in 2024, showed the need to carry out additional work and tests. On the finalization date for the accounting period ending December 31, 2024, the Board of Directors was not aware of any significant uncertainties that call into question the going concern.

## Accounting methods and rules

The OP3FT Annual Financial Statement 2024 has been prepared and presented in accordance with the provisions of the General Accounting Plan 1999 and of regulation ANC 2018-06. These regulations stipulate accounting practices for associations and foundations in France.

Depreciation is calculated using the straight-line or declining balance method, depending on the estimated useful lives:

Concessions and licenses:	1 to 3 years
Patents and graphic creation:	5 years
Installations/fixtures and fittings:	5 years
Office equipment and computers:	1 to 3 years
Furniture:	2 to 4 years

## Analysis of the balance sheet

Assets are classified as follows:

- Intangible assets (initial endowment and patents): 1,192,022 euros
- Other tangible fixed assets (IT hardware): 17,216 euros
- Financial assets (participation in OP3FT Branches): 141,800 euros
- Other financial assets (deposit for premises rented): 12,150 euros
- Accounts receivable & related accounts (settlement agreement, FCR Operator): 4,342,699 euros
- Cash and cash equivalents: 1,211 euros

Equity and liabilities are classified as follows:

- Equity: 3,241,371 euros
- Result for the period: 258,774 euros
- Borrowings from credit institutions: 295,595 euros
- Debts to suppliers and related accounts (including invoices not received): 741,955 euros
- Other liabilities (paid leave, payroll taxes, and wage tax): 1,432,820 euros

## Analysis of the revenue and expenses statement

Resources:

- Endowment revenues (derived exclusively from the operating license of the Frogans Core Registry): 1,800,000 euros
- Lifetime gifts stemming from public generosity: 0 euros

Operating expenses are classified as follows:

- External services and Other external services (service providers participating in works related to the promotion, protection and progress of the Frogans technology, as well as rental of premises, services for legal, accounting and social matters): 499,264 euros
- Taxes, duties and similar payments (payroll taxes): 17,811 euros
- Wages and salaries: 588,263 euros
- Payroll taxes: 201,495 euros
- Depreciation on assets: 7,745 euros

**OP3FT**  
**Fonds de dotation Loi du 4 août 2008**

**27-29 rue Raffet  
75 016 PARIS**

**SIRET N° : 750 584 864 00029**

***BILAN***  
***ET***  
***COMPTE DE RESULTAT***  
***AU***  
***31 DECEMBRE 2024***

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	5 016			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 341 753	149 753	1 192 000	1 192 022	- 22
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	135 765	118 549	17 216	10 381	6 835
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b><i>Immobilisations financières</i></b>					
Participations	141 800		141 800	60 000	81 800
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 150		12 150	12 150	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 636 484</b>	<b>273 318</b>	<b>1 363 166</b>	<b>1 274 553</b>	<b>88 613</b>
<b><i>Stocks en cours</i></b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	4 342 699		4 342 699	4 217 803	124 896
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	197		197	197	
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 468		4 468	4 468	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				36 950	- 36 950
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 211		1 211	1 700	- 489
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 348 575</b>		<b>4 348 575</b>	<b>4 261 119</b>	<b>87 456</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 985 059</b>	<b>273 318</b>	<b>5 711 741</b>	<b>5 535 671</b>	<b>176 070</b>

## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 982 597	2 010 426	972 171
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	258 774	972 170	- 713 396
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. . Apports			
. . Legs et donations			
. . Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 241 371</b>	<b>2 982 597</b>	<b>258 774</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	295 595	450 000	- 154 405
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	741 955	743 085	- 1 130
Autres	1 432 820	1 359 990	72 830
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 470 370</b>	<b>2 553 075</b>	<b>- 82 705</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 711 741</b>	<b>5 535 671</b>	<b>176 070</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Llegs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
<b>Produits d'exploitation</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
<b>Montants nets produits d'expl.</b>					
<b>Autres produits d'exploitation</b>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Cotisations					
Autres produits			1 800 000	1 800 073	- 73
Reprise de provisions			9 500	14 500	- 5 000
Transfert de charges			<b>1 809 500</b>	<b>1 814 573</b>	<b>- 5 073</b>
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>					
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 809 500</b>		<b>1 814 573</b>	<b>- 5 073</b>	<b>-0,28</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
<b>Produits financiers</b>					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Differences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
<b>Total des produits financiers (III)</b>					
<b>Produits exceptionnels</b>					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital			5 179		5 179
Reprises sur provisions et transferts de charges					N/S
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>	<b>5 179</b>			<b>5 179</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	<b>1 814 679</b>		<b>1 814 573</b>	<b>106</b>	<b>0,01</b>
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 814 679</b>		<b>1 814 573</b>	<b>106</b>	<b>0,01</b>

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 180	4 376	9 804	224,04
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs	314 367	124 484	189 883	152,54
Autres services extérieurs	170 717	71 555	99 162	138,58
Impôts, taxes et versements assimilés	17 811	20 445	- 2 634	-12,88
Salaires et traitements	588 263	444 591	143 672	32,32
Charges sociales	201 495	159 618	41 877	26,24
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	7 745	5 719	2 026	35,43
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	200 084	0	200 084	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 514 662</b>	<b>830 789</b>	<b>683 873</b>	<b>82,32</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	40 749	6 423	34 326	534,42
Définitions négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>40 749</b>	<b>6 423</b>	<b>34 326</b>	<b>534,42</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>494</b>	<b>5 191</b>	<b>- 4 697</b>	<b>-90,48</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 555 905</b>	<b>842 402</b>	<b>713 503</b>	<b>84,70</b>
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>258 774</b>	<b>972 170</b>	<b>- 713 396</b>	<b>-73,38</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 814 679</b>	<b>1 814 573</b>	<b>106</b>	<b>0,01</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## ANNEXES

### Objet social

L'OP3FT est une organisation de standardisation indépendante à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

### Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts.

Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 1990, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

### Moyens mis en œuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 711 741 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 258 774 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/04/2025 par le Conseil d'administration.

## Annexes (suite)

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

#### Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par un contexte international de plus en plus tendu qui a continué d'avoir un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation tout en s'améliorant cependant. Les tests effectués dans la cadre de la période Beta de la technologie Frogans destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques, qui ont démarré en 2024, ont montré la nécessité de réaliser des travaux et des tests complémentaires. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

#### Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires qui ne l'empêchent pas d'avoir des discussions pour obtenir de nouveaux accords d'échelonnement de sa dette. Le remboursement du PGE a démarré en janvier 2024 et se poursuit mensuellement. Les délais de règlements accordés permettent d'assurer la continuité d'exploitation du fonds de dotation. Les travaux et tests liés à la période Beta en cours se poursuivent, et la diffusion de la technologie Frogans aux utilisateurs de l'Internet, précédemment envisagée en 2024, est aujourd'hui prévue d'ici la fin de l'année 2025.

#### Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La participation du fonds de dotation au salon VivaTech du 11 au 14 juin 2025 à Paris confirme une nouvelle fois les perspectives d'une large diffusion de la technologie Frogans en tant que nouveau médium ouvert pour la publication de contenus et de services sur l'Internet, sur tous les écrans et dans toutes les langues.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### **Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 636 484 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769			1 346 769
Immobilisations corporelles	121 207	14 558		135 765
Immobilisations financières	72 150	120		153 950
<b>TOTAL</b>	<b>1 540 126</b>	<b>14 679</b>		<b>1 636 484</b>

Amortissements et provisions d'actif = 273 318 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	154 747	22 891		154 769
Immobilisations corporelles	110 826	9 707		118 549
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>265 573</b>	<b>32 598</b>		<b>273 318</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	5 016	5 016	0	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	149 753	1 192 000	5 ans
Instal./agenc.divers	6 740	6 740	0	5 ans
Mat.bureau &informatique	118 666	101 450	17 216	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 482 534</b>	<b>273 318</b>	<b>1 209 216</b>	

**État des créances = 4 359 515 E**

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 150		12 150
Actif circulant & charges d'avance	4 347 364	4 347 364	
<b>TOTAL</b>	<b>4 359 515</b>	<b>4 347 364</b>	<b>12 150</b>

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**État des dettes = 2 470 370 E**

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	295 595	194 843		
Dettes financières diverses			100 753	
Fournisseurs	741 955	747 134		
Dettes fiscales & sociales	1 432 448	1 432 448		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	372	372		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 470 370</b>	<b>2 374 797</b>	<b>100 753</b>	

**Charges à payer par postes du bilan = 389 305 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	43 200
Dettes fiscales & sociales	346 105
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>389 305</b>

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### *Autres informations relatives au compte de résultat*

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

### NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT		
Fonds Propres sans droit de reprise	2 010 426 €	972 170 €							2 982 597 €	
Fonds Propres avec droit de reprise	- €								- €	
Ecart de réévaluation	- €								- €	
Réserves	- €								- €	
Report à nouveau	- €								- €	
Excédent ou déficit de l'exercice	972 171 €	- 972 170 €		258 774 €					258 774 €	
Dotations consomptibles	- €								- €	
Subvention d'investissement	- €								- €	
Provisions réglementée	- €								- €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 982 597 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>258 774 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 241 371 €</b>	

## Annexes (suite)

### DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

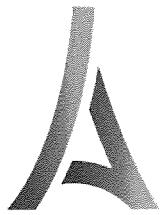
**Charges à payer = 389 305 E**

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fourn factures non parvenues.( 408100 )	43 200
<b>TOTAL</b>	<b>43 200</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Pers congés a payer( 428200 )	39 999
Taxe sur les salaires( 438100 )	272 227
Org.soc. congés a payer( 438200 )	15 527
Org.soc. autres charges a payer( 438600 )	18 352
<b>TOTAL</b>	<b>346 105</b>

### TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<b>Filiales et participations</b>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Caution et avails donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT Branches	141 800	-14 244	100	141 800	141 800				-728	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a ) Françaises										
b ) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										



3A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

**Fonds de dotation OP3FT**

**27-29 rue Raffet**

**75016 – PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024**

## Fonds de dotation OP3FT

### **Fonds de dotation loi du 4 août 2008**

**27-29 rue Raffet  
75016 – PARIS**

**SIREN 750 584 864**

## **R A P P O R T**

### **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **EXERCICE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024**

**000 0 000**

Aux Administrateurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les parties « Faits caractéristique de l'exercice » et « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consomptible et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 09 avril 2025.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juin 2025,

**SAS 3 A CONSEIL  
Commissaire aux Comptes**

3A CONSEIL  
Bâtiment Le Corbusier  
Commissaires aux Comptes  
S.A.S. au capital de 560 000  
EUR au capital de 560 000  
EUR de dépôt - T 003 14015  
Tél : 33 42 17 34 56 2 4xx - 01 42 12 04 98  
E-mail : Paris@3a.com



**Sabrina MERNICHE  
Président**